SNT CFE CGC VOSGES
SYNDICAT NATIONAL DES TERRITORIAUX

Analyse technique des interventions du SNT Vosges en CST et F3SCT

Période étudiée : 2023–2025 | Conseil départemental des Vosges

Objet. Présenter, à partir des comptes rendus des instances, les tendances de l'activité des représentants du SNT Vosges : thèmes défendus, argumentaires, positions de vote, réponses de l'administration et portée réelle des suites constatées. Ce document complète la communication destinée aux agents ; il n'a pas vocation à transformer chaque intervention en résultat obtenu.

20 séances distinctes	3 années examinées	290 à 297 interventions estimées
6 en 2023 • 7 en 2024 • 7 en 2025	CST et formation spécialisée (F3SCT)	Hors prises de parole exercées comme secrétaire de la F3SCT

1. Périmètre, comptage et niveau de preuve

Corpus. Vingt comptes rendus distincts : 6 pour 2023, 7 pour 2024 et 7 pour 2025, avec une dernière séance examinée le 16 octobre 2025. Les doublons reçus (CST du 5 décembre 2024 et du 19 juin 2025) n'ont été retenus qu'une fois. Trois procès-verbaux du CSE de la Maison de l'Enfance et de la Famille sont exclus du bilan des interventions SNT dans ces instances.

Origine du chiffre. Les fourchettes ci-dessous proviennent d'un dépouillement estimatif effectué précédemment par ChatGPT à partir des prises de parole attribuées au SNT dans les comptes rendus, et non d'un comptage produit ou certifié par le SNT ou par le Département. Le critère retenu était une intervention identifiée par son auteur et son organisation. Les seules prises de parole exclues sont celles effectuées dans l'exercice des fonctions de secrétaire de la F3SCT ; les autres interventions de Stéphane Martin comme représentant SNT sont incluses.

Année	Séances	Interventions SNT, estimation
2023	6	61 à 63
2024	7	68 à 70
2025	7	161 à 164
Total	20	290 à 297

Prudence statistique. Ces intervalles ne valent pas audit exhaustif de verbatim : la segmentation des relances successives et l'attribution d'une intervention au mandat syndical ou au secrétariat peuvent varier, en particulier dans les documents numérisés. Leur comparaison entre années ne permet pas, à elle seule, de mesurer une performance ou une efficacité.

Trois niveaux sont distingués : (1) intervention ou vote consigné dans le procès-verbal ; (2) réponse ou engagement déclaré en séance ; (3) résultat réalisé, qui exige une preuve ultérieure. Une reconnaissance orale n'est pas assimilée à une mesure effectivement appliquée.

2. Analyse technique — année 2023

Tendance générale. Les six séances montrent une phase d'installation dans le fonctionnement des nouvelles instances, accompagnée d'interventions déjà centrées sur la sécurité, les effets des choix d'organisation et les garanties collectives. Les représentants utilisent les débats pour obtenir des précisions, pour discuter l'application des règles et, au besoin, pour s'opposer à un projet.

2.1. Structuration de la représentation en F3SCT

Le 4 mai 2023, Stéphane Martin est élu secrétaire de la F3SCT (5 voix contre 3). Cette responsabilité institutionnelle est distincte des prises de position portées au nom du SNT. Les premières séances abordent notamment le fonctionnement de la formation spécialisée, les visites de terrain et le suivi des risques. [S02, p. 3–5]

2.2. Prévention des agressions et risques chimiques

Au cours de la séance du 22 juin 2023, les interventions du SNT portent sur la circulation des informations relatives aux agressions, les actions de sensibilisation, le stockage des produits chimiques, la traçabilité et les fiches de données de sécurité. L'administration expose des actions engagées et des travaux encore en cours. Le dossier montre un mode opératoire récurrent : partir d'une difficulté pratique, interroger le dispositif existant et demander une formalisation plus complète. [S04, p. 12–15]

2.3. MUDAAC : contestation du décompte des temps de présence

Lors du CST du 28 septembre 2023, Jean-Yves Vincent et Stéphane Martin discutent le régime prévu pour la fermeture du musée : équivalences, surveillance, présences effectives, amplitude et garanties minimales. Le SNT défend la nécessité de clarifier les conséquences pour les agents et vote contre à trois voix. L'administration maintient le projet soumis à consultation ; le président reconnaît un sujet de tension et évoque un point de vigilance. Le compte rendu ne prouve aucune modification ultérieure. [S05, p. 7–9]

2.4. Transformations de postes : réserve sur l'information préalable

Toujours le 28 septembre 2023, le SNT critique le manque de détail permettant d'apprécier les transformations de postes et annonce une abstention. Les trois représentants s'abstiennent. L'administration explique le cadre des documents présentés et évoque la possibilité de nouvelles discussions. La réserve porte ici davantage sur les conditions de la consultation que sur un refus de principe de toute transformation. [S05, p. 9–10]

2.5. Protection sociale : soutien assorti de questions

Le 7 décembre 2023, le SNT vote favorablement sur les conventions de participation en matière de protection sociale complémentaire, tout en abordant les évolutions de cotisations et les effets de l'augmentation de la participation employeur. Les votes témoignent d'une position différenciée selon le contenu du dossier. [S06, p. 13–15]

Lecture 2023. Le SNT apparaît comme une organisation qui mobilise à la fois l'argument de sécurité, la prise en compte des métiers et le contrôle de la qualité des dossiers. Les résultats opérationnels restent insuffisamment documentés pour mesurer l'aboutissement des demandes formulées.

3. Analyse technique — année 2024

Tendance générale. Les interventions portent davantage sur la définition et la révision des règles collectives : formation, promotion, reconnaissance indemnitaire et prévention. Le SNT utilise le vote pour marquer des différences d'appréciation avec les autres organisations syndicales, sans position constante d'opposition.

3.1. Formation : une opposition motivée, malgré l'ouverture d'un travail futur

Le 21 mars 2024, le SNT conteste notamment l'approche retenue pour le temps de trajet et son articulation avec le temps de travail et les repos minimaux. Il demande un report du dossier, une analyse juridique et une comparaison avec d'autres collectivités. Damien Parmentier accepte de poursuivre la réflexion, mais le règlement est soumis au vote. Le SNT vote 3 contre, tandis que les représentants de la CGT et de la CFDT votent pour. Le procès-verbal établit l'ouverture d'une discussion complémentaire, mais pas une modification immédiate du règlement. [S07, p. 8–13]

3.2. Assistants familiaux : soutien au texte présenté en juin 2024

Le 6 juin 2024, Jean-Yves Vincent et Didier Choffe interrogent plusieurs dispositions du guide des assistants familiaux, notamment les questions indemnitaires et les garanties professionnelles. Malgré ces observations, les trois représentants SNT votent pour la version alors présentée. Cette position doit être distinguée du vote contre intervenu en 2025 sur une mise à jour du document. [S09, p. 15–17]

3.3. Promotions : demande de critères publics et de transparence

Au CST du 10 octobre 2024, Jean-Yves Vincent et Stéphane Martin insistent sur la mise à disposition des tableaux d'avancement, la compréhension des critères et la régularisation des situations de carrière. Lilian Marchal présente la possibilité de retravailler les lignes directrices de gestion et de clarifier certains aspects des pratiques RH. Le SNT s'abstient à trois voix sur le dossier des ratios. [S11, p. 8–11]

3.4. CIA complémentaire : approbation et vérification des critères

Le 5 décembre 2024, Didier Choffe questionne l'articulation entre missions réellement exercées, fiches de poste et critères du CIA complémentaire. Les services apportent des précisions sur le recensement des fonctions et les procédures d'évaluation. Le SNT vote 3 pour. Cet exemple confirme que les questions critiques ne préjugent pas du sens final du vote. [S12, p. 9–13]

3.5. Prévention : vigilance sur les risques psychosociaux et matériels

La F3SCT du 12 décembre 2024 traite notamment des risques psychosociaux et des suites données aux visites d'inspection. Le SNT questionne l'identification et le traitement des situations signalées. Les échanges montrent un suivi des procédures, sans permettre d'attribuer au seul SNT l'ensemble des dispositifs présentés par l'administration. [S13, p. 8–13]

Lecture 2024. Le SNT utilise de façon visible trois registres : demande de garanties écrites, recherche de précisions opérationnelles et choix de vote autonome. Les annonces de groupes de travail ou de révision ne sont pas comptabilisées comme des acquis sans texte ou mise en oeuvre vérifiable.

4. Analyse technique — année 2025

Tendance générale. Les séances de 2025 documentent une forte diversité des interventions : carrières, dispositifs RH, temps de travail, assistants familiaux, sécurité des agents et dématérialisation. Les dossiers déjà évoqués en 2023 et 2024 réapparaissent, ce qui permet d'apprécier la continuité des demandes et, parfois, les limites de leur prise en compte.

4.1. Assistants familiaux : opposition réaffirmée

Le 19 juin 2025, le SNT conteste la protection offerte aux assistants familiaux face aux conséquences possibles de certains refus d'accueil et interroge le délai de réponse. Le syndicat vote 3 contre, comme les autres représentants du

personnel. Une nouvelle séance est organisée le 4 juillet : l'administration indique avoir modifié la présentation sur la forme mais pas sur le fond. Jean-Yves Vincent et Stéphane Martin maintiennent leurs objections ; les trois représentants SNT votent à nouveau contre. Les deux consultations établissent un désaccord persistant, et non la correction des dispositions contestées. [S16, p. 17–20 ; S18, p. 3–5]

4.2. Autorisations de conduite : mise au jour d'anomalies et régularisation annoncée

À la F3SCT du 26 juin 2025, Stéphane Martin signale les situations d'agents utilisant des engins sans autorisation à jour et interroge la responsabilité des encadrants et de l'employeur. L'administration reconnaît des retards et expose les régularisations en cours. Le 16 octobre, le syndicat revient sur la transmission de l'information ; Sophie Bruchon reconnaît que l'information ne circule pas de façon satisfaisante et annonce une nouvelle procédure. Le lien entre les deux séances atteste un suivi du dossier, mais ne démontre pas que tous les cas aient été résolus. [S17, p. 22–25 ; S20, p. 15–16]

4.3. Carrières et LDG : opposition aux ratios, révision annoncée

Au CST du 9 octobre 2025, le SNT renouvelle sa demande de réexamen des critères d'avancement et de promotion. Il critique l'écart possible entre les fonctions exercées et les perspectives de carrière. L'administration expose les contraintes et annonce un travail sur les lignes directrices de gestion en 2026. Le SNT vote 3 contre les ratios soumis à l'avis. Le calendrier de révision annoncé n'équivaut pas à une modification du projet du jour. [S19, p. 15–19]

4.4. RTT imposés : divergence sur la logique d'organisation

Au cours de cette même séance, Stéphane Martin et Jean-Yves Vincent discutent l'impact des RTT imposés sur les agents des routes et les services dont l'activité ne s'interrompt pas aux mêmes dates que les services administratifs. La direction justifie le dispositif par des considérations de fonctionnement collectif et de calendrier. Le SNT vote 3 contre. Le procès-verbal établit une divergence entre besoins des services et gestion générale des fermetures, mais ne permet pas de conclure à une irrégularité juridique du dispositif. [S19, p. 39–44]

4.5. Positions favorables sur d'autres évolutions

En octobre 2025, le SNT vote pour l'évolution du télétravail et pour certaines consultations relatives à la protection sociale complémentaire. Ses interventions continuent néanmoins à demander des garanties de mise en oeuvre et une compréhension des effets concrets. Ces votes doivent être présentés avec les réserves formulées, plutôt que comme une approbation sans observation. [S19, p. 27–37]

Lecture 2025. Le SNT réitère certaines demandes anciennes tout en traitant de nouveaux projets. Les suites visibles comprennent des réponses techniques, des régularisations annoncées et des décisions maintenues malgré opposition. Aucune de ces catégories ne doit être confondue avec un résultat final démontré.

5. Tendances transversales sur les trois années

Constat documenté	Manifestation dans les dossiers	Portée de l'analyse
Examen des garanties	Déplacements en formation, repos, refus d'accueil, autorisations de conduite	La défense s'appuie sur des effets pour les agents et sur la rédaction des règles.
Ancrage dans les métiers	Routes, collèges, musée, assistants familiaux, services sociaux	Les situations opérationnelles servent à tester les propositions administratives.
Recherche de traçabilité	Tableaux de promotions, DUERP, autorisations, documents préparatoires	Le SNT demande des supports qui rendent le contrôle et le suivi possibles.
Suivi dans la durée	Formation 2024–2025 ; LDG 2024–2025 ; conduite 2025	La répétition de la question ne prouve pas que la réponse a été mise en oeuvre.
Votes différenciés	Contre, pour ou abstention selon les projets	Aucun alignement systématique ne ressort des cas examinés.

6. Modalités de réponse de l’administration

La typologie ci-dessous décrit les réponses observées et ne présume ni de leur motivation ni de leur qualité juridique.

Type de réponse	Exemple précis	Ce qui est établi
Maintien du projet	Assistants familiaux, juillet 2025 [S18, p. 3–5]	Modification de forme ; objection de fond maintenue et nouveau vote défavorable.
Poursuite de la discussion	Formation, mars 2024 [S07, p. 9–13]	Réflexion complémentaire acceptée ; vote tenu sans report.
Révision annoncée	LDG, octobre 2025 [S19, p. 15–19]	Un travail futur est annoncé ; les ratios du jour restent soumis au vote.
Régularisation technique	Autorisations de conduite, juin–octobre 2025 [S17 ; S20]	Des retards sont admis et une procédure est annoncée ; clôture non prouvée.
Justification organisationnelle	RTT imposés, octobre 2025 [S19, p. 39–44]	Le choix de gestion est expliqué et maintenu malgré des objections.

7. Tableau de correspondance des dossiers significatifs

Cette sélection d’exemples fournit des points de vérification pour la communication. Elle ne représente pas l’intégralité des interventions recensées.

Dossier	Intervention / position SNT	Réponse ou suite visible	Preuve
MUDAAC — sept. 2023	Contestation du temps de présence, 3 votes contre	Projet présenté au vote ; vigilance reconnue	[S05] p. 7–9
Formation — mars 2024	Demande de report et expertise, 3 votes contre	Groupe de réflexion envisagé ; vote maintenu	[S07] p. 8–13
Avancement — oct. 2024	Demandes de transparence, 3 abstentions	Travail de clarification évoqué	[S11] p. 8–11
CIA — déc. 2024	Questions sur critères, 3 votes pour	Précisions administratives sur les fiches et missions	[S12] p. 10–13
Assistants familiaux — juin/juil. 2025	Désaccord sur garanties, 3 votes contre à chaque fois	Nouvelle consultation ; seules retouches formelles annoncées	[S16] p. 17–20 ; [S18] p. 3–5
Conduite d’engins — juin/oct. 2025	Alertes sur habilitations et information des agents	Retards reconnus ; nouvelles procédures annoncées	[S17] p. 22–25 ; [S20] p. 15–16
Promotions — oct. 2025	Demande de révision LDG, 3 votes contre les ratios	Révision 2026 annoncée	[S19] p. 15–19
RTT — oct. 2025	Objections sur l’organisation, 3 votes contre	Justification par calendrier et nécessités de service	[S19] p. 39–44

8. Conclusion technique

Les comptes rendus montrent une méthode suivie : examiner les règles, vérifier leurs effets sur les métiers, proposer des adaptations et voter selon le contenu du dossier. Les réponses de l’administration vont de la précision technique au maintien du projet, parfois après annonce d’un travail ultérieur. Ces pièces attestent des interventions, mais ne démontrent pas à elles seules l’aboutissement de toutes les demandes.

Pour informer les agents, il faut distinguer la demande du SNT, la réponse obtenue, le vote et la suite effectivement vérifiée. Les procès-verbaux de 2026 permettront de compléter cette analyse lorsqu’ils seront disponibles.

9. Inventaire des comptes rendus examinés

Références utilisées dans l’analyse. Les titres et noms de fichiers correspondent aux documents en ligne sur le SharePoint du dialogue social ; les indications de pages renvoient à la pagination visible des procès-verbaux.

Réf.	Date	Instance	Nom du document PDF

Réf.	Date	Instance	Nom du document PDF
S01	09.03.2023	CST	CRCST9-03-2023.pdf
S02	04.05.2023	F3SCT	CRF3SCT4-05-23.pdf
S03	01.06.2023	CST	CRCST1-06-2023.pdf
S04	22.06.2023	F3SCT	CRF3SCT22-06-2023.pdf
S05	28.09.2023	CST	CRCST28-09-2023.pdf
S06	07.12.2023	CST	CRCST7-12-2023.pdf
S07	21.03.2024	CST	CRCST21-03-2024.pdf
S08	04.04.2024	F3SCT	CRF3SCT4-04-2024.pdf
S09	06.06.2024	CST	CRCST6-06-2024.pdf
S10	20.06.2024	F3SCT	CRF3SCT20-06-24.pdf
S11	10.10.2024	CST	CRCST10_10_2024.pdf
S12	05.12.2024	CST	CRCST5_12_2024.pdf
S13	12.12.2024	F3SCT	CRF3SCT2024_12_12.pdf
S14	13.03.2025	CST	CRCST_2025_03_13(1).pdf
S15	03.04.2025	F3SCT	CRF3SCT_2025_04_03(1).pdf
S16	19.06.2025	CST	CR_CST_2025_06_19(1).pdf
S17	26.06.2025	F3SCT	CR_F3SCT_2025_06_26(1).pdf
S18	04.07.2025	CST	CR_CST_2025_07_04(1).pdf
S19	09.10.2025	CST	CRCST2025_10_09(1).pdf
S20	16.10.2025	F3SCT	CRF3SCT2025_10_16(1).pdf